



Collège Jean XXIII – Section fondamentale
Boulevard de la Woluwe, 24
1150 Woluwe-Saint-Pierre
02.770.57.55
direction.woluwe@jean23.be



Le 22 août 2023.

Informations pour l'année scolaire 2023-2024

Chers Parents, chers élèves,

Nous espérons que vos vacances furent reposantes et à la hauteur de vos attentes. Depuis quelques jours, l'effervescence de la rentrée se ressent de plus en plus.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux élèves et à leurs parents. Nous sommes heureux d'accueillir les nouvelles familles et nous porterons une attention particulière à ces élèves qui rejoignent notre collège.

Tous nos vœux de réussite, de bonne humeur et de bons moments à passer.

Vous trouverez, à la suite de ce courrier, les petits détails utiles qui nous feront passer une belle année scolaire. Nous vous remercions pour votre franche collaboration et confiance.

L'année scolaire 2023-2024 débutera **le lundi 28 août 2023** et elle se terminera **le vendredi 5 juillet 2024**.

Afin de permettre à chaque famille de bénéficier d'un temps d'accueil et d'échange avec la titulaire, nous vous invitons à respecter la planification suivante :

Le lundi 28 août, les élèves et leurs parents seront accueillis par les titulaires.

Moments d'accueil :

- Pour les maternelles :

- Entrée via la porte bleue de la rue **TITECA n° 32** qui restera ouverte de 8h20 à 9h00.
- Sortie après 9h00 via la grille jaune de la rue René **Declercq 84**.

Les enseignantes vous accueilleront en classe (Bloc A1)

Madame Morgane Van de Woestyne (Accueil/M1 B) : la classe se trouve au rez-de-chaussée.

Mesdames Nita Sefaj, remplaçante de Madame Brigitte Depienne (M2/M3 A), et Isabelle Desaiwe (M1 A) : les classes se trouvent au 1er étage.

Mesdames Valérie Malempre (M2/M3B) et Coralie de Groot (M2/M3 C) : les classes se trouvent au 2^{ème} étage.

Mesdames Claire Philippart et Céline Coen vous guideront.

- **Pour les primaires :**
 - o Entrée et sortie via la grille jaune, rue René Declercq 84.
 - P1 : de 8h30 à 9h00
- Mesdames Magda Lepucka et Manon Cochonneau, remplaçante de Madame Stessy Flabat vous accueilleront sur la cour.
 - P2 : de 9h00 à 9h30
- Madame Céline Speeckaert et Monsieur Benoît Lemaire vous accueilleront sur la cour.
 - P3 & P4 : 9h30 à 10h00
- Mesdames Isabelle Delvoye, Vickyanne Sweeney et Gabrielle Camus vous accueilleront sur la cour.
 - P5 & P6 : 10h30 à 11h00
- Madame Céline Thiebaut vous accueillera sur la cour.
- Madame Alexandra Moisse vous accueillera sur la cour.
- Madame Emilie Trevisanut vous accueillera devant le local I11.
- Madame Annick Maridor vous accueillera devant le local I12.

Mesdames Virginie de Lichtervelde, Maïlys de Mathelin et Olivia de Theux vous guideront.

Les parents qui n'auraient pas la possibilité de participer à cet accueil pourront déposer leur enfant à la garderie. Notre asbl partenaire DYNAMIX23 accueille les élèves chaque jour de 07h30 à 08h20 et après les cours jusqu'à 18h00. L'entrée à cette garderie se fait par la porte bleue, rue TITECA n°32.

Après 8h20, les enseignants s'occuperont de votre enfant en attendant le moment de sa rentrée en classe. **Nous vous rappelons que l'accès via la section secondaires est strictement interdit et réservé uniquement aux élèves et membres du personnel du secondaire.**

Dès **le mardi 29 août**, les élèves entrent **seuls** dans le collège.

Horaire général

- o Maternelles
 - 8h20 : départ des enfants vers les classes avec les institutrices
 - 8h30 : cours
 - 10h10 : récréation
 - 10h25 : cours
 - 11h30-45 : repas
 - 12h05 : récréation
 - 13h30 : cours
 - 15h10 : fin de la journée
- o Primaires
 - 08h20 : accueil sur la cour pour les P3 à P6, accueil en classe pour les P1/P2
 - 08h30 : cours
 - 10h10 : récréation
 - 10h25 : cours
 - 12h05 : pause de midi, repas suivi d'une récréation
 - 13h30 : cours
 - 15h10 : fin de journée, départ des enfants ayant une carte de sortie en ordre.

Merci aux parents, qui ne l'ont pas encore fait, de compléter le document carte de sortie et de nous le transmettre avant le lundi 28 août via le mail direction.woluwe@jean23.be)

Organisation de la garderie par Dynamix23(D23)

- Dynamix23 organise une garderie avant et après l'école de **7h30 à 8h20** et de **15h30 à 18h00**. **Tous les élèves qui vont à la garderie** rentreront et sortiront **UNIQUEMENT par la rue Titeca n°32** (la porte bleue de la Concorde). Ces garderies sont organisées normalement, selon les horaires habituels avec le personnel qui s'y consacre d'ordinaire. (cf. documents DYNAMIX23)
- **Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école** sauf autorisation exceptionnelle de la direction ou d'un membre du personnel.

Obligation scolaire dès la 3^{ème} maternelle

Nous vous rappelons qu'étant donné que l'avenir se prépare dès le plus jeune âge, l'enseignement est **obligatoire dès l'âge de 5 ans** c'est-à-dire, dès la troisième maternelle.

Fréquenter ou non l'école, suivre ou non les apprentissages ne sera donc plus laissé à la libre appréciation des parents dont les enfants sont en âge d'obligation scolaire.

Vous savez sans doute que dans les classes de maternelle le nombre d'emplois d'enseignants accordés par la Fédération Wallonie Bruxelles pour toute l'année scolaire dépend des présences des élèves au cours du seul mois de septembre. Le premier calcul d'encadrement s'opère à la fin du mois de septembre où seuls comptent les enfants qui auront été présents à l'école (même à mi-temps) pendant un minimum de **8 jours ouvrables différents**.

Compte tenu de l'importance de cette contrainte pour l'encadrement de vos enfants, nous nous permettons de vous demander votre collaboration en nous les confiant le plus régulièrement possible dès ce lundi 28 août.

De plus, outre les motifs exposés ci-dessus, il est important pour un jeune enfant de s'adapter à son nouveau groupe « classe » et à sa nouvelle titulaire dès la rentrée, au moment où se mettent en place les structures organisationnelles propres à chaque enseignant.

Tous les élèves sont tenus de participer à tous les cours (y compris la natation de la P1 à la P6, tous les vendredis), aux activités pédagogiques et aux classes de dépaysement. Chaque élève arrive au collège avec ses outils nécessaires aux apprentissages du jour. Il doit respecter les consignes et effectuer les tâches demandées complètement, avec soin. Il présentera chaque soir sa farde de communication (pour les maternelles) et son journal de classe (pour les primaires) à ses parents.

- ⇒ **Les parents s'engagent à signer le journal de classe et/ou les documents de la farde de communication, les travaux et le bulletin au rythme demandé par l'enseignant**

Que faire en cas d'absence de votre enfant ?

Contactez le secrétariat au **02/770.57.55** ou par mail direction.woluwe@jean23.be

Bien entendu, les absences doivent être évitées autant que possible.

Pour **tous les enfants à partir de 5 ans, toute absence doit être justifiée au moyen du modèle de justificatif** donné en début d'année par la titulaire de votre enfant et ce même si vous avez prévenu le secrétariat !

A partir du 3^{ème} jour, l'absence doit être justifiée **par un certificat médical**.

Les motifs autres que médicaux sont laissés à l'appréciation de la direction pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé ou de transport.

Si un élève compte 9 demi-jours d'absence injustifiée, la direction effectue impérativement un signalement auprès du Service du Droit à l'instruction, au plus tard le cinquième jour ouvrable scolaire qui suit le 9^{ème} demi-jour d'absence injustifiée. (Cfr. Articles 4 et 6 de l'Arrêté du 23 novembre 1998). Les absences des élèves de 2,5 à 4 ans ne doivent pas être justifiées par écrit. Il est toutefois demandé de prévenir la direction en cas d'absence prolongée. La maîtrise des compétences et des matières dépend de la régularité du travail, du suivi assidu des cours et de toutes les activités au programme.

Nous vous demandons de ne pas anticiper ou prolonger vos vacances.

Accueil, temps de midi, repas et parascolaires : www.dynamix23.be

Tous les services d'accueil hors temps scolaire : matin avant 08h20, de 12h20 à 13h30 et après 15h30 sont assurés et facturés après les prises de présences par l'asbl Dynamix23.

Vous trouverez le dossier d'accueil complet au sein du Collège Jean XXIII ci-contre :

https://www15.iclub.be/doc/592/Dossier_complet_AES_CJ23_low.pdf

L'asbl Dynamix23 est en charge des services suivants au sein du **Collège Jean 23** :

- Les accueils extra-scolaires (temps d'accueil du matin, du midi, du soir et du mercredi après-midi) ;
- Les repas chauds ;
- Les études encadrées en primaires ;
- Les activités parascolaires ;
- L'organisation des journées pédagogiques ;
- Les stages durant les vacances scolaires.

Vous trouverez toutes les informations dans le dossier AES accessible sur leur site internet

<http://www.dynamix23.be/acceuilsscolaires.aspx>

- L'inscription au repas chaud est valable pour toute l'année scolaire.
- Durant la surveillance du temps de midi : un potage est distribué chaque midi.
- Les repas chauds débutent le **lundi 11 septembre 2023**.
- Accueil du soir de 15h30 à 18h00.
- Accueil « devoirs » (avec un éducateur de Dynamix23) de 15h35 à 16h35.
- Etudes dirigées (avec un instituteur) de 15h35 à 16h35.

Aucun élève ne peut quitter l'étude sauf autorisation de la direction ou d'un responsable de l'asbl Dynamix23. Afin de sauvegarder le climat de travail nécessaire, il est demandé de ne pas déranger l'étude et d'attendre la sortie des enfants à la porte bleue Titeca.

Carte de sortie

Vous avez reçu le document à compléter. Merci de le remplir et de nous le remettre **avant** le lundi 28 août 23.

Réunion des parents

- Primaires : **Mardi 05 septembre 2023** : mot de la direction à la Salle Concorde suivie de la réunion avec le titulaire en classe.
 - 18h00 : P1/P2/P3A
 - 18h45 : P3B/P3C/P4/P5/P6
- Maternelles : **Jeudi 7 septembre 2023** à 16h00 : mot de la direction à la Salle Concorde suivie de la réunion avec la titulaire en classe.

Contact et aspect administratif

Pour tout changement (adresse, téléphone, personnes de contact, changement d'école, ...) ou toute autre question, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat au 02/770.57.55 ou via le mail de la direction **direction.woluwe@jean23.be**

PSE & PMS

Tout élève/étudiant inscrit dans un établissement scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles est pris en charge par un service de Promotion de la Santé à l'École (SPSE) avec lequel l'école a établi une convention. Le SPSE choisi par notre école est le Centre de Santé de l'UCLouvain. Ce service est **obligatoire** et **gratuit**. L'objectif de ce centre est de contribuer à la santé globale de l'étudiant et de l'élève dans l'environnement scolaire. Les interventions du PMS sont **gratuites**.

Clos Chapelle-aux-Champs, 30 bte 28 1200 Woluwe-Saint-Lambert
02/764.30.80 02/764.31.52
secretaire-centredesante@uclouvain.be www.pseucl.be

Centre PMS libre de Woluwe III Place de l'Alma, 3 1200 Woluwe-Saint-Lambert 02/896.54.53
www.pmswl.be

Frais scolaires et extra-scolaires

Tout se paie par virement. Veuillez noter que vous recevrez, durant l'année scolaire, des factures de deux ASBL différentes : celles du Collège pour les frais scolaires (piscine, sorties pédagogiques, ...) et celles de Dynamix23 pour les frais extrascolaires, les repas et les garderies (sur l'heure de midi ou après 15h45).

Nous vous remercions d'effectuer les virements dès réception. N'hésitez pas à nous contacter pour des précisions ou difficultés éventuelles. Nous vous demandons également d'être attentifs aux numéros de compte et à la communication.

Education physique, psychomotricité et natation

Les cours d'éducation physique et de natation sont obligatoires. Seul un certificat médical dispense un élève de ces cours pour une longue durée.

Pour les maternelles : Psychomotricité 2 périodes par semaine. Les sandales de gymnastique sont obligatoires.

Pour les primaires : Education physique et sportive : 1 période par semaine. Un short bleu marine + le t-shirt blanc + sandales blanches. Pas de semelles noires pour protéger le sol de la salle de sports. Bijoux et montres sont fortement déconseillés les jours des cours d'Education physique.

Aucune assurance ne couvre les vols ou dégâts matériels, le Collège décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets.

De la P1 à la P6 : Natation : 1 fois par semaine. Les shorts et bermudas sont interdits. Le **bonnet rouge** est **obligatoire** pour des raisons de sécurité. Il est possible de l'obtenir à l'école au prix de 5 euros. Les enfants se rendent le vendredi en autocar à la piscine située au Centre sportif de Woluwe-Saint-Pierre, Sportcity, Avenue Salomé, 2 – 1150 Woluwe-Saint-Pierre.

Pour donner suite à nombreuses demandes de parents, pour des facilités administratives et afin d'encourager les enfants à la pratique de la natation, le Conseil d'administration de l'Asbl Wolu-Sport Vzw a décidé d'uniformiser l'abonnement scolaire pour toutes les écoles primaires. Pour rappel, l'abonnement scolaire permet à chaque enfant l'accès à la piscine, en dehors du cadre scolaire, du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, tous les jours de la semaine, week-ends et jours fériés inclus. L'abonnement est également valable pour la fréquentation de l'école de natation.

C'est pourquoi, dorénavant, **l'abonnement scolaire sera l'unique moyen d'accès** pour toutes les écoles primaires. Le coût de l'abonnement pour l'année scolaire 2023-2024 est de 55 euros. Ce montant sera à payer via les factures mensuelles.

Site internet

N'oubliez pas de jeter un œil à la rubrique "Quoi de neuf ?" sur le site www.jean23.net qui vous montrera certains moments de la vie à l'école et vous rappellera des événements à venir.

Abonnement STIB

Nous vous demandons de souscrire un abonnement à la STIB pour les enfants de moins de 12 ans. Cet abonnement est gratuit et évitera des frais inutiles lors des déplacements scolaires en ville. Pour obtenir cet abonnement, merci de consulter le site de la STIB (www.stib.be). **Cette démarche est à faire par les parents.**

Les enfants n'ayant pas d'abonnement devront utiliser la carte de l'école et le montant de ce déplacement sera facturé.

Equipe éducative

Maternelles

ACCUEIL/M1 B ► Madame Morgane
M1 A ► Madame Isabelle
M2/M3 A ► Madame Brigitte
M2/M3 B ► Madame Valérie
M2/M3 C ► Madame Coralie

Aide pédagogique ► Madame Céline
Maitre de psychomotricité ► Madame Claire

Primaires

P1 A ► Madame Stessy
P1 B ► Madame Magda
P2 A ► Monsieur Benoît
P2 B ► Madame Céline
P3 A ► Madame Gabrielle
P3C/P4A ► Madame Isabelle
P3B/P4B ► Madame Vickyanne
P5 A ► Madame Alexandra
P5 B ► Madame Céline
P6 A ► Madame Annick
P6 B ► Madame Emilie

Polyvalentes en Co-enseignement : ► Madame Virginie
► Madame Olivia
► Madame Maïlys

Cours de seconde langue : Madame Jennifer

Maître d'éducation physique ► Madame Claire
► Monsieur Jean-Philippe
► Monsieur Maxime

Congés scolaires

- **Rentrée des classes** : le lundi 28 août 2023
- **Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles** : le mercredi 27 septembre 2023
- **Vacances de Toussaint** : du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023
- **Vacances de Noël** : du lundi 25 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024
- **Mardi gras** : le mardi 13 février 2024
- **Vacances de carnaval** : du lundi 26 février au dimanche 10 mars 2024
- **Lundi de Pâques** : le lundi 1er avril 2024
- **Vacances de Pâques** : du lundi 29 avril au dimanche 12 mai 2024
- **Lundi de Pentecôte** : le lundi 20 mai 2024
- **Dernier jour de l'année scolaire** : le vendredi 5 juillet 2024
- **Vacances d'été** : à partir du lundi 8 juillet 2024 au 25 août 2024
- **Rentrée des classes 2024** : le lundi 26 août 2024

Ephémérides 2023-2024

- Rentrée scolaire : 28 août 2023
- Réunion de parents primaire : 5 septembre 2023
- Réunion de parents maternelle : 7 septembre 2023
- Classes de ferme pour les P1-P2 : du 11 au 15 septembre 2023
- Journée de l'Amitié : 26 septembre 2023
- Journée pédagogique : 29 septembre 2023
- Photos : 10 octobre 2023
- Journée pédagogique : 21 novembre 2023
- Bulletin 1 + réunions de parents maternelle et primaire : 27 novembre 2023
- Saint-Nicolas : 06 décembre 2023
- Souper d'hiver : 08 décembre 2023
- Célébration religieuse : 21 décembre 2023
- Classes de neige : du 29 janvier au 05 février 2024
- Bulletin 2 : 28 mars 2024
- Classes vertes : du 22 au 26 avril 2024
- Fancy fair : 8 juin 2024
- Bulletin 3 + réunion de parents et remise du CEB : 2 juillet 2024

Soyez certains, chers parents, que nous sommes heureux de pouvoir accueillir à nouveau vos enfants et que mon équipe et moi-même sommes prêtes à entamer cette année en beauté. J'en profite pour vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez et pour les nombreuses marques de soutien que nous recevons au quotidien. Nous vous assurons de notre entier dévouement.

Recevez, chers élèves et parents, nos meilleures salutations.

Elisabeth Mazodi
Directrice

L'équipe éducative